

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 17 février 1960

La séance est ouverte à deux heures et demie.

**QUESTIONS MARQUÉES D'UN
ASTÉRISQUE**

**PROGRAMMES DE TRAVAUX D'HIVER, BANDES
INDIENNES**

Question n° 21—M. Howard:

1. Quel est le nom de chaque bande indienne avec laquelle le gouvernement a) a conclu des accords, b) négocie, relativement au programme favorisant les travaux municipaux d'hiver?

2. En ce qui concerne chaque projet que chaque bande doit entreprendre, a) quelle sera la participation financière du gouvernement fédéral, b) quelle sera celle de chaque bande?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, la réponse à la première partie, a), est aucun; la réponse à la partie b) est la suivante. Grâce à une entente avec le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, la Division des affaires indiennes de ce ministère a fait parvenir à toutes les bandes indiennes une circulaire leur exposant les conditions du programme d'encouragement aux travaux d'hiver et les invitant à formuler des demandes. On croit qu'on recevra bientôt les demandes des bandes indiennes.

Quant à la deuxième question, voir la réponse à la première.

**RADIO-CANADA—RAPPORT AU SUJET DU SONDAGE
DES AUDITEURS**

Question n° 22—M. Fisher:

1. Lors de la réunion du conseil d'administration de la Société Radio-Canada au mois de janvier, à Winnipeg, l'un des membres du conseil a-t-il fait une déclaration ou communiqué un rapport verbal ou écrit au sujet du sondage des auditeurs en ce qui a trait à la programmation de la Société?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel est cet administrateur et sous quelle forme a-t-il présenté ce rapport?

3. Ce rapport a-t-il été rédigé par l'administrateur ou en collaboration avec des fonctionnaires de la Société Radio-Canada?

4. Dans la seconde hypothèse, avec les fonctionnaires de quelle division de la Société a-t-il été rédigé?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Voici la réponse à cette question, qui se divise en quatre parties. La Société Radio-Canada me dit que les procès-verbaux des délibérations du conseil d'administration de la Société ont toujours été considérés comme étant confidentiels, et cela

depuis la fondation de la Société. Les noms des particuliers mêlés à l'activité de la Société ont aussi été considérés comme confidentiels. En 1959, la commission parlementaire de la radiodiffusion a réaffirmé cette pratique. On estime donc qu'il n'est pas conforme à l'intérêt de la Société de déroger à cette pratique en l'occurrence.

**ENQUÊTE SUR LA POSSIBILITÉ D'AMÉNAGER LA
VOIE MARITIME DU RICHELIEU**

Question n° 26—M. Cardin:

1. Le gouvernement actuel a-t-il poursuivi l'enquête sur la possibilité économique et technique d'aménager la voie maritime du Richelieu, qui relierait le Saint-Laurent et la rivière Hudson?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels ministères du gouvernement sont chargés de faire une étude économique et technique de la voie fluviale du Richelieu?

3. Quel ministère dirige la coordination de ces études?

4. Quand a-t-on commencé ces études?

5. Y a-t-il eu quelque échange de correspondance avec la Commission conjointe internationale au sujet de ce projet, depuis l'achèvement de la voie maritime du Saint-Laurent?

6. Depuis 1957, le gouvernement a-t-il échangé de la correspondance avec les autorités de la ville de New-York et (ou) de Washington à ce sujet?

L'hon. Léon Balcer (solliciteur général): L'honorable député consentirait-il à réserver cette question? Elle porte sur des renseignements qu'il faut obtenir des États-Unis et, bien entendu, il faudra un peu de temps avant qu'une réponse complète puisse être donnée.

(La question est réservée.)

**RÈGLEMENTS CONCERNANT LES CONGÉS PAYÉS ET
LES INDEMNITÉS DE CESSATION D'EMPLOI**

Question n° 28—L'hon. M. Martin:

1. Le gouvernement a-t-il reçu des requêtes de la part du Conseil du travail d'Edmonton et de la région, et des succursales de Calgary et de Regina du syndicat des charpentiers et des menuisiers, relativement aux règlements de la Commission d'assurance-chômage concernant la façon d'envisager les congés payés et les indemnités de cessation d'emploi?

2. Dans le cas de l'affirmative, le Comité consultatif d'assurance-chômage s'est-il réuni pour étudier cette question?

3. Si ledit Comité ne s'est pas encore réuni, a-t-on fixé une date pour une telle réunion?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, la réponse à la première partie de cette question est oui; à la seconde partie, non; à la troisième, oui.